

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 54

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Actions d'encadrement socio-professionnel au sein de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE): conventions liant le Département des Bouches-du-Rhône et les organismes Centemploi, Graines de Soleil, Les Chantiers du Pays de Martigues, Ameli Ouest Provence et Régie Services 13

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
04.13.31.73.76**

PRESENTATION

Cette demande ressort d'une politique obligatoire du Département.

En effet la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (RSA) relève de la responsabilité de l'Etat et des Départements (1^{ère} phrase de l'Alinéa 4 de l'article L.115-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)).

L'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés concourt à la réalisation de l'impératif national de lutte contre la pauvreté et les exclusions (Al. 1 de l'article L.115-2 du CASF). Dans ce cadre, les politiques d'insertion relèvent de la responsabilité des Départements (5^{ème} alinéa de l'article L.115-2 du CASF).

Le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'Etat, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent (article L.121-1 du CASF).

Le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique (article L.262-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Pour ce faire la Présidente du Conseil départemental oriente le bénéficiaire du revenu de solidarité active vers des dispositifs de recherche d'emploi, de création de sa propre activité ou permettant d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle (article L.262-28 du CASF).

Le Programme Départemental d'Insertion définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes (article L.263-1 du CASF).

Dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014/2016, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône affirme sa volonté de dynamiser les parcours vers la reprise d'activité, et faire des emplois d'étape de parcours un tremplin vers l'emploi durable qui contient notamment l'Insertion par l'Activité Economique.

En effet, le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique permet aux personnes en difficulté sociale et professionnelle d'accéder à un emploi durable par l'acquisition de savoir-être, de savoir-faire et d'une expérience professionnelle. A cette fin, les structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) assurent, sur une durée maximale de 2 ans, une action d'encadrement technique et professionnel dénommée « tutorat ».

Par délibération n° 258, adoptée par la Commission Permanente, le 29 juin 2007, les modalités d'attribution de subventions, pour les actions d'encadrement socio-professionnel au sein des SIAE, ont été fixées pour les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI), et pour les Entreprises d'Insertion (EI) comme suit :

Action d'encadrement dans les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI)

Un ACI est un dispositif d'insertion ayant l'agrément de SIAE et conventionné par l'Etat après avis du Conseil Départemental pour l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE). Il a pour vocation l'embauche et la mise en situation de travail, sur des actions collectives, de personnes présentant des difficultés sociales et professionnelles.

Dans le cadre des ACI, les contrats de travail ont une durée hebdomadaire de 26 heures modulables, dont, en moyenne, 20 heures de production et 6 heures consacrées aux activités de formation et d'accompagnement.

Au delà de 6 postes agréés par le CDIAE, 50% à minima, de la totalité des postes à pourvoir doit être attribué à des bénéficiaires du RSA socle.

La fonction de tutorat est financée pour un montant de 3.500 € par an et par bénéficiaire, à partir de 3 postes attribués à des bénéficiaires du RSA socle, recrutés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

Action d'encadrement dans les Entreprises d'Insertion (EI)

Les EI produisent et commercialisent des biens ou des services en employant des personnes qui cumulent des difficultés sociales et professionnelles. Elles favorisent l'acquisition et la validation d'expériences et de compétences, la construction de projets professionnels et l'accès à l'emploi durable.

Cette action est ainsi financée :

- 1 500 € pour la fonction de tutorat par an et par bénéficiaire, à partir de 2 postes attribués à des Bénéficiaires du RSA (BRSA) socle, recrutés en équivalent temps plein (ETP). La durée moyenne hebdomadaire de travail est de 35 heures pour un ETP. Au-delà de 5 postes agréés par le CDIAE, 50 % de la totalité des postes à minima doit être destiné à des bénéficiaires du RSA socle.
- 2 500 € par sortie positive emploi de tout salarié bénéficiaire du RSA socle :
 - soit recruté en ETP, dans les 3 mois, au maximum, après la sortie de l'EI, sur un emploi durable dans le secteur marchand hors IAE, d'au moins un mi-temps, en CDI ou en CDD d'une durée au moins égale à 6 mois ;
 - soit recruté dans un emploi en intérim, hors IAE, d'une durée au moins égale à 910 heures travaillées en 9 mois ;
 - soit ayant créé son activité pour une durée d'au moins 6 mois.

Afin de faciliter le démarrage des nouvelles structures, des critères spécifiques seront appliqués la 1^{ère} année de création, à savoir :

- forfait accompagnement vers l'emploi de 2.000,00 € par an et par bénéficiaire du RSA en ETP sur poste d'insertion ;
- sortie positive vers l'emploi 2.000,00 €

Il est donc proposé de financer les actions décrites en détail dans le tableau ci-après, soit 6 actions d'Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI) et 1 action Entreprise d'Insertion (EI).

Organismes	Action Période Prévisionnelle Territoire concerné	Plus-value de l'action	Public Bénéficiaire du RSA socle (BRSA)	Montant de l'aide du Département Cofinancements publics hors contrats aidés Montant de l'aide précédente	Références des dossiers : - N° DI - N° GSU pour les associations - Réunion CTD - Projet
<p>CENTREMPLOI</p> <p><u>statut</u> : association</p> <p><u>adresse</u> : 43 rue Felix Pyat – 13300 Salon de Provence</p> <p><u>président</u> : Monsieur René ESNAULT</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Atelier d'Insertion gestion globale de l'espace urbain »</p> <p>Du 01/02/2016 au 31/01/2017</p> <p>Pôle 10 (Salon / Berre l'Etang)</p>	<p>Sur ce chantier, les salariés en insertion réalisent des tâches d'entretien et de nettoyage d'espaces urbains, de monuments publics, de parc et de zone boisées de la commune de Salon.</p> <p>Ce chantier est réservé aux personnes les plus éloignées de l'emploi, ne possédant aucune qualification particulière et soumis à des problématiques sociales lourdes. Chaque salarié travaille 26 heures par semaine, dont 20 heures de temps de production et 6 heures de temps de formation et d'accompagnement.</p> <p>Les éléments de bilan de l'action précédente établi au 31/01/2015 attestent que sur les 34 sorties réalisées, 11 concernent des bénéficiaires du RSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 BRSA en CDD de plus de 6 mois ; - 1 BRSA en formation pré-qualifiante ; - 2 BRSA embauchés sur un autre chantier d'insertion ; - 7 BRSA sont en recherche d'emploi. 	<p>18 postes en insertion dont 9 BRSA</p> <p>Recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>31.500,00 €</p> <p>soit 3.500,00 € X 9 BRSA</p> <p>Cofinancements publics (hors contrat aidés) : DIRECCTE ASP : 258.763,00 € Politique de la ville : 17.000,00€ Région PACA : 30.014,00€ Ville de Salon : 140.000,00€</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente : 31.500 € pour 9 BRSA.</p>	<p>2015.8/134</p> <p>INS-000397</p> <p>CTD du 23/10/2015</p> <p>Renouvellement de la convention 2014.10/184 pour la période du 01/02/2015 au 31/01/2016</p>
<p>GRAINES DE SOLEIL</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : 895 Chemin de l'Etang – 13220 Chateaneuf les Martigues</p> <p><u>Président</u> : Madame Jocelyne FERAUD-RAOUX</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Chantier d'insertion maraichage biologique Graine de Soleil »</p> <p>Du 01/02/2016 au 31/01/2017</p> <p>Pôle 9 (Istres / Marignane)</p>	<p>Graines de Soleil constitue un chantier d'insertion en entrées et sorties permanentes, sous la forme d'un jardin maraîcher.</p> <p>Sur ce chantier, les salariés en insertion réalisent diverses tâches agricoles ainsi que le conditionnement et la vente de paniers. L'accompagnement social et professionnel sont privilégiés, notamment la levée des freins à l'emploi, l'élaboration d'un projet professionnel et la mise en place d'une stratégie afin de le concrétiser (formation qualifiante, valorisation des acquis, développement des compétences).</p> <p>Les éléments de bilan de l'action précédente établi au 31/12/2014 attestent que 39 personnes ont été recrutées sur le chantier dont 20 BRSA, parmi lesquels 5 BRSA sont sortis du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 BRSA en CDD ; - 4 BRSA en formation pré-qualifiante. 	<p>25 postes en insertion dont 13 BRSA</p> <p>Recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>45.500,00 €</p> <p>soit 3.500,00 € X 13 BRSA</p> <p>Cofinancements public (hors contrat aidés) : DDTEFP: 322.176,00 € Politique de la Ville: 12.000,00€ Région : 43.000,00 €</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente : 45.500,00€ pour 13 BRSA</p>	<p>2015.10/188</p> <p>INS-000388</p> <p>CTD du 23/10/2015</p> <p>Renouvellement de la convention 2014.9/96 pour la période du 01/02/2015 au 31/01/2016</p>

<p>REGIE SERVICES 13</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : La Bégude Sud Bat F – 98 Avenue de la Croix Rouge – 13013 Marseille</p> <p><u>Président</u> : Monsieur MAZEL Philippe</p>	<p>IAE Tutorat – Entreprise d'Insertion (EI)</p> <p>«Insertion par l'emploi dans les métiers de la propreté et des espaces verts»</p> <p>Du 01/02/2016 au 31/01/2017</p> <p>Pôle 4 (13^{ème}/14^{ème})</p>	<p>Les régies de quartier, créateurs de lien social, proposent un parcours d'insertion socioprofessionnelle aux personnes les plus éloignées de l'emploi, fondé sur une expérience en situation réelle de travail, une formation en situation de production, et sur un accompagnement individualisé.</p> <p>Dans le cadre de l'Entreprise d'Insertion, la régie de quartier Régie Service 13 s'est positionnée sur les métiers de la propreté, des espaces verts, de la peinture en bâtiment et aussi de la médiation.</p> <p>Les éléments de bilan de l'action précédente établi au 31/12/2014 attestent que sur les 65 personnes embauchées 37 personnes sont des BRSA, parmi eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 BRSA sont en formation ; - 3 BRSA en emplois de transition (1 CDD gardien immeuble, 1CDD agent d'entretien, 1 contrat d'intérim). 	<p>38 postes en insertion dont 13 BRSA recrutés sur une EI et 8 BRSA en sortie positive emploi</p>	<p>39.500,00 €</p> <p>soit 1.500,00 € X 13 BRSA encadrement + 2.500 X 8 BRSA sorties positives emploi</p> <p>Cofinancements public (hors contrat aidés) DIRECCTE : 317.490,00 €</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente : 50.000,00€ (1.500,00 € X 15 BRSA + 2.500 X 11 BRSA sorties positives emploi)</p>	<p>2015.11/234</p> <p>INS-000472</p> <p>CTD du 04/12/2015</p> <p>Renouvellement de la convention 2014.10/187 pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015</p>
<p>AMELI OUEST PROVENCE</p> <p><u>statut</u> : association</p> <p><u>adresse</u> : 52 Bd Dethéz – 13800 Istres</p> <p><u>président</u> : Madame Najet Piller</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Parc locatif Treize Habitat Port St Louis du Rhône »</p> <p>Du 01/02/2016 Au 31/01/2017</p> <p>Pôle 9 (Istres / Martigues / Marignane / Vitrolles)</p>	<p>Ce chantier consiste en la réhabilitation d'espaces verts extérieurs fortement dégradés dans différents quartiers de Port-Saint-Louis (Le Vauban, Place Mireille, Cité Venise, Lopofa, République, Terrasses du port, Places des Héros).</p> <p>Ainsi, les salariés en insertion acquièrent les techniques d'ouvrier paysagiste et d'ouvrier du BTP. A cet égard, ils bénéficieront d'un CDDI de 26 heures par semaine de 6 mois renouvelable</p> <p>Les éléments de bilan de l'action précédente établi au 31/12/2014 attestent que sur les 8 salariés recrutés, 4 BRSA sont sortis du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 BRSA a créé une entreprise des produits de la mer ; - 3 BRSA sont en recherche active d'emploi. 	<p>8 postes en insertion dont 4 BRSA recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>14.000,00 €</p> <p>soit 3.500,00 € x 4 BRSA</p> <p>Cofinancements : Etat : 114.576,00 € Région : 16.895,00 € CUCS : 15.000,00 € CNASEA : 17.763,00 €</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente : 14.000,00€ pour 4 BRSA</p>	<p>2015.10/191</p> <p>INS-000502</p> <p>CTD du 04/12/2015</p> <p>Renouvellement de la convention 2014.10/201 pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015</p>
<p>LES CHANTIERS DU PAYS DE MARTIGUES</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : Place du Docteur Granier « quartier de l'Ile » – 13500 MARTIGUES</p> <p><u>Président</u> : Monsieur Daniel RODRIGUEZ</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Chantier d'Insertion Snack Buvette / Petit Train 2016»</p> <p>Du 01/02/2016 au 31/01/2017</p> <p>Pôle 9 (Istres/ Marignane)</p>	<p>Cette activité se déroule uniquement sur le grand parc de Figuerolles. Cette action consiste à faire fonctionner le petit train à l'intérieur du parc (environ 8 rotations par jour) notamment le week-end. L'objectif est de proposer un accompagnement global dans le cadre de la reprise d'activité professionnelle par l'accès à des chantiers.</p> <p>Les éléments de bilan de l'action précédente établi au 31/12/2014 attestent que 8 BRSA sont sortis du dispositif dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 BRSA en contrat de professionnalisation ; - 3 BRSA embauchés en CDD ; - 1 BRSA employé par une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ; - 1 BRSA en formation qualifiante. 	<p>15 postes en insertion dont 9 BRSA Recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>31.500,00 €</p> <p>soit 3.500,00 € X 9 BRSA</p> <p>Cofinancements publics (hors contrat aidés) Région : 26.600,00 € Communauté d'Agglomération : 9.446,00 €</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente : 31.500,00€ pour 9 BRSA</p>	<p>2015.10/196</p> <p>INS-000465</p> <p>CTD du 23/10/2015</p> <p>Renouvellement de la convention n° 2014.10/192 pour la période du 01/02/2015 au 31/01/2016</p>

<p align="center">LES CHANTIERS DU PAYS DE MARTIGUES</p> <p>Statut : association</p> <p>Adresse : Place du Docteur Granier « quartier de l'Île » – 13500 MARTIGUES</p> <p>Président : Monsieur Daniel RODRIGUEZ</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p align="center">« Chantier d'Insertion BTP 2016 »</p> <p>Du 01/02/2016 au 31/01/2017</p> <p align="center">Pôle 9 (Istres/ Marignane)</p>	<p>L'activité principale consiste à débroussailler, à opérer un abattage sélectif sur des zones de reboisement, à mettre en valeur des espèces végétales naturelles et à entretenir des espaces ornementaux.</p> <p>Les éléments de bilan de l'action précédente établi au 31/12/2014 attestent que 8 BRSA sont sortis du dispositif dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 BRSA sont en contrat de professionnalisation ; - 3 BRSA ont été embauchés en CDD ; - 1 BRSA a été employé par une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ; - 1 BRSA est en formation qualifiante. 	<p>30 postes en insertion dont 18 BRSA Recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p align="center">63.000,00 €</p> <p align="center">soit 3.500,00 € X 18 BRSA</p> <p>Cofinancements publics (hors contrat aidés) Région : 27.600,00 € CUCS : 24.000,00 € Communauté d'Agglomération : 101.600,00 €</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente : 63.000 € pour 18 BRSA</p>	<p align="center">2015.10/197</p> <p align="center">INS-000466</p> <p align="center">CTD du 23/10/2015</p> <p align="center">Renouvellement de la convention 2014.10/193 pour la période du 01/02/2015 au 31/01/2016</p>
	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p align="center">« Chantier d'Insertion Espaces Verts-Environnement 2016 »</p> <p>Du 01/02/2016 au 31/01/2017</p> <p align="center">Pôle 9 (Istres/ Marignane)</p>	<p>L'activité principale consiste en la réalisation de travaux de gros œuvre et de second œuvre. L'intérêt de ces formations réside dans la production d'un ensemble d'évaluations mesurant l'autonomie acquise dans ces tâches. Par ailleurs, à terme ce chantier sert à terme de point d'appui à une proposition d'orientation vers une formation qualifiante.</p> <p>Les éléments de bilan de l'action précédente établi au 31/12/2014 attestent que 8 BRSA sont sortis du dispositif dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 BRSA sont en contrat de professionnalisation ; - 3 BRSA ont été embauchés en CDD ; - 1 BRSA a été employé par une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ; - 1 BRSA est en formation qualifiante. 	<p>30 postes en insertion dont 18 BRSA Recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p align="center">63.000,00 €</p> <p align="center">soit 3.500,00 € X 18 BRSA</p> <p>Cofinancements publics (hors contrat aidés) Région: 56.700,00 € CUCS: 30.000,00 € Communauté d'Agglomération : 114.478,00 €</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente : 63.000,00€ pour 18 BRSA</p>	<p align="center">2015.10/205</p> <p align="center">INS-000476</p> <p align="center">CTD du 23/10/2015</p> <p align="center">Renouvellement de la convention 2014.10/194 pour la période du 01/02/2015 au 31/01/2016</p>
<p>TOTAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - 71 postes BRSA sur un an, recrutés en CDDI, sur 6 ACI - 13 postes BRSA sur an, recrutés sur une EI et 8 BRSA en sorties positives 				<p>288.000,00 €</p>	

INCIDENCES FINANCIÈRES

En cas de décision favorable et conformément aux conventions, dont les projets correspondent aux conventions type d'action d'encadrement IAE prévues à cet effet, ces actions seront financées sur les crédits de paiement au titre du budget 2016 :

Programme	Opération	Libellé	Imputation	Engagement
16015	1007138	Aide à l'encadrement des structures d'insertion	Chapitre 017 Fonction 564 Article 6574	288.000 ,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL